

## INFORMATION CONCERNANT LES HEURES CREUSES

À la demande de la société ENEDIS, nous mettons à votre disposition l'information suivante concernant les heures creuses :

« Les heures creuses dépendent du compteur ENEDIS, pas des fournisseurs.

Les heures creuses sont une option tarifaire de compteur proposée par l'ensemble des fournisseurs et dont les plages sont **décidées par le distributeur** national d'énergie : ENEDIS.

Ainsi pour les **nouveaux arrivants**, les horaires des heures creuses ne seront pas les mêmes que dans le précédent logement, même si vous restez chez le même fournisseur (que celui-ci soit Direct Energie, Eni ou un autre).

À l'inverse, dans le cadre d'un **changement de fournisseur** mais pour le même logement, les horaires des heures creuses resteront les mêmes, puisqu'**elles dépendent du compteur**.

Inutile donc de passer d'Eni à Engie, par exemple, en espérant pouvoir changer de plage horaire, puisque c'est impossible ».

### Comment connaître ses heures creuses ?

Il est possible de déterminer les heures creuses de son logement en se renseignant sur sa facture, ou sur internet :

Si vous disposez d'un compteur électromécanique, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.enedis.fr/heures-creuses>

Si vous disposez d'un compteur Linky, cliquez sur le lien suivant :

<https://observatoires.net/lire-consommation-heures-creuses-linky>